



**Préfecture du district
de Morges**

Affaires communales

Pl. Saint-Louis 4
Case postale 865
1110 Morges 1

Municipalité de Denges
Administration communale
Ancien-Collège
1026 Denges

Municipal	
30 AOÛT 2018	
Visa	
Dossier n°	

Morges, le 30 août 2018/dce

Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent - communication

Monsieur le Syndic,
Messieurs les Conseillers municipaux,

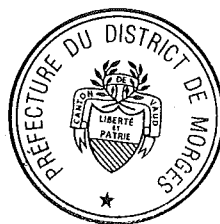
Par courrier du 19 juin 2018, Le Conseil d'Etat vaudois vous a informé de la mise sur pied d'une politique de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Celle-ci fait notamment l'objet d'un décret adopté par le Grand Conseil le 29 mai 2018 et qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Dans cette perspective, le Département des institutions et de la sécurité procèdera en début de semaine prochaine à une campagne de communication. Outre les habituels contacts avec les médias, celle-ci reposera notamment sur la distribution de prospectus et d'affiches. Vous en trouverez quelques exemplaires en annexe à mettre à disposition de vos administré-e-s dès le lundi 3 septembre 2018. La préfecture, qui en possède un stock, est à disposition pour vous en fournir d'autres selon les besoins que vous aurez évalués.

Pour mémoire, le dispositif vaudois de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent repose sur la création d'un groupe opérationnel pluridisciplinaire de prise en charge et de suivi de cas qui se présenteraient dans notre canton. Celui-ci sera piloté par la préfecture de Lausanne. Le signalement des situations problématiques pourra se faire, pour le public, via une permanence téléphonique qui entrera en fonction le 3 septembre 2018 (0800 88 44 00 ou formulaire internet) ainsi que, pour les diverses institutions, dont les communes, par le biais d'un contact direct avec le groupe opérationnel (adresse confidentielle et sécurisée : groupeoperationnel@vd.ch).

Les communes seront des acteurs importants de ce dispositif. Outre la détection de situations problématiques, elles pourront être mises à contribution afin de trouver les réponses les plus adaptées à la résolution de ces dernières. Les préfectures, elles aussi pleinement impliquées, sont à votre disposition pour collaborer à ce projet et répondre à toute question.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de notre plus parfaite considération.



La Préfète

Andrea Arn

Annexe ment.